

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° II-CF1327

présenté par

M. Saint-Martin, Mme Mesmeur, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, M. Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

ARTICLE 42

ÉTAT B

Mission « Recherche et enseignement supérieur »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Formations supérieures et recherche universitaire	0	6 300 000
Vie étudiante	6 300 000	0
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	0	0
Recherche spatiale	0	0
Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables	0	0
Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle	0	0
Recherche duale (civile et militaire)	0	0
Enseignement supérieur et recherche agricoles	0	0
TOTAUX	6 300 000	6 300 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement de repli, nous proposons un complément de 70 euros mensuels, pour chaque étudiant boursiers ultra-marins.

En un peu moins de 20 ans, selon les chiffres du ministère, la population étudiante a augmenté de 650 %. La situation des 50 000 étudiants dans les départements d'Outre-mer s'avère encore plus précaire que dans l'Hexagone. Les mouvements contre la vie chère ont lieu partout, plus récemment en Martinique, et font état d'une situation économique et sociale catastrophique, qui s'aggrave dans l'ensemble des territoires ultra-marins.

Selon l'Autorité de la concurrence, le coût de la vie dans les territoires ultra-marins est en moyenne 19 % à 38 % plus élevé que dans l'Hexagone. Selon une enquête de l'INSEE en 2022, les produits alimentaires coûtent 30 % à 42 % plus chers que dans l'Hexagone alors que près de 27 % de la population vit sous le seuil de pauvreté.

De même, se soigner coûte jusqu'à 17 % plus cher dans les territoires ultra-marins. Selon une étude réalisée par Linktree publiée 2024, 54 % des étudiants interrogés ont dû renoncer à des soins médicaux au cours des 12 derniers mois pour des raisons financières.

Les étudiants ultra-marins sont particulièrement touchés par la précarité, plus d'un étudiant sur deux est boursier en Outre-mer. Pour l'année 2023-2024, selon la Sies, 58,8 % des étudiants de Guadeloupe sont boursiers, ils sont 49,1 % en Guyane, 64,1 % à la Réunion, 54,9 % en Martinique et 55,4 % à Mayotte.

Selon une étude de l'association Cop1, deux tiers des étudiants ultra-marins interrogés déclarent sauter des repas, et seuls 12 % des étudiants aux Antilles estiment avoir les conditions matérielles pour réussir leurs études, contre 30 % dans l'Hexagone. Si une revalorisation de 30 euros a été mise en place à la rentrée 2023, celle-ci reste très largement insuffisante au regard des difficultés rencontrées.

En conséquence, nous proposons une revalorisation du complément de bourse pour les étudiants ultra-marins de 70 euros, passant ainsi de 30 à 100 euros par mois. Bien que cette augmentation soit un pas dans la bonne direction, elle demeure largement inférieure aux besoins réels des étudiants ultra-marins, qui continuent de faire face à des défis économiques et sociaux considérables.

Pour respecter les règles de recevabilité financière, nous proposons dans cet amendement de transférer des crédits de l'action 04 « Établissement d'enseignement privé » du programme 150 à hauteur de 6 300 000 euros en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, vers l'action 01 « Aides directes » du programme 231. Nous appelons le Gouvernement à lever ce gage.